

Référé de la Cour des Comptes sur l'AFITF

Le financement de Seine-Nord Europe correspond à moins de 4 % du déficit de l'AFITF en 2019 calculé par la Cour des Comptes

La Cour des Comptes a rendu public fin août 2016 son référé sur l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), soulevant un certain nombre d'interrogations sur la pérennité de l'Agence et sa capacité à financer d'importants projets comme le canal Seine-Nord Europe. En complément des réponses déjà apportées par le Premier ministre et le Président de l'AFITF, l'association Seine-Nord Europe souhaite préciser que le financement de Seine-Nord Europe par l'Etat ne devrait pas dépasser un pic de 200 millions d'euros par an pendant la période de chantier grâce notamment à un engagement fort de l'Union européenne et des collectivités territoriales concernées.

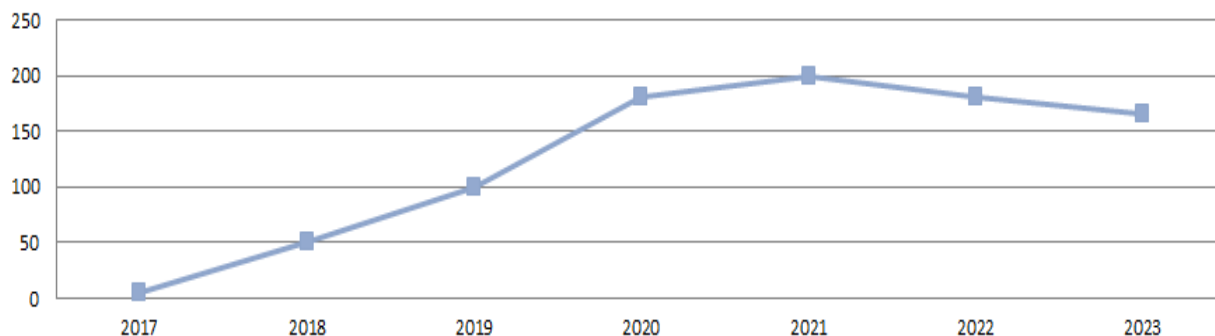
Une subvention de 880 millions € à verser par l'Etat pendant toute la durée du chantier

Dans son référé, la Cour des Comptes estime que la mise en œuvre des grands projets, et notamment Seine-Nord Europe et Lyon-Turin, est « hors de portée budgétaire de l'AFITF ». L'association Seine-Nord Europe n'a pas à exprimer d'opinion sur l'utilisation de l'AFITF et sur son financement, mais souhaite rappeler quelques vérités factuelles :

1. Le plan de financement du projet, d'un coût total de 4,5 Mds € HT –valeur 2013– fait apparaître une **participation de 1 Md € de l'Etat sous forme de subvention**, grâce notamment à un engagement très fort de l'Union européenne qui financera 40 % du projet, soit 1,8 Md €, et une mobilisation -sans précédent pour un projet de transport de fret- des collectivités territoriales concernées, régions et départements, qui devraient contribuer au financement du projet à hauteur de 1 Md €.
2. A cette subvention, **doivent être déduites les dépenses déjà engagées entre 2004 et 2014 sur Seine-Nord Europe par l'AFITF, notamment en études, soit 120 millions €**
3. **Le versement du « reste à payer » par l'Etat, soit 880 millions €** sera lissé sur toute la durée du chantier, soit de 2017 à 2023 selon le calendrier annoncé par le Gouvernement, ce qui correspond à une charge annuelle pour l'Etat allant d'environ 5 millions € à 200 millions € (cf. projection ci-dessous réalisée par l'association Seine-Nord Europe).

Par rapport à l'aggravation du déficit en crédits de paiement de l'AFITF, telle que la Cour l'a appréciée jusqu'en 2019 (4,7 Mds € tous projets confondus), seuls 160 millions € sont donc imputables à Seine-Nord Europe, soit 3,4 %.

Versement échelonné de la subvention de l'Etat pour le financement de Seine-Nord Europe
(en millions d'euros, de l'année 2017 à 2023)



Une contribution à venir de l'association sur les bénéfices économiques du projet

Afin d'enrichir et actualiser les données sur les bénéfices économiques du projet Seine-Nord Europe, l'association Seine- Nord Europe a recueilli durant l'été 2016 de nombreuses contributions de différents organismes à vocation économique : CCIR Paris-Ile-de-France, CCIR Nord de France, CESER Ile-de-France, FNTP, FRTP Ile-de-France...

Toutes ces contributions soulignent l'intérêt économique majeur du projet Seine-Nord Europe et sa compétitivité environnementale et énergétique. Pour les contributeurs, ce projet est « indispensable » pour le développement économique et logistique, la croissance des territoires et la création d'emplois. Pour répondre aux réserves de la Cour des Comptes, l'association se réjouit que cet intérêt économique reconnu par les Gouvernements et les exécutifs régionaux successifs l'ait été également par l'Union européenne avec comme conséquence et reconnaissance un taux de subvention au plus haut.

Ainsi, sur la base des analyses de VNF, du rapport du Député Rémi PAUVROS et de ces différentes contributions, l'association Seine-Nord Europe présentera prochainement un document synthétisant les principaux bénéfices économiques du projet. Ce document sera transmis à l'ensemble des parties prenantes au financement du projet, ainsi qu'à la presse.

Rappel sur l'association « Seine-Nord Europe » (www.seine-nord-europe.asso.fr)

L'association Seine-Nord Europe regroupe des collectivités territoriales, des organismes socioprofessionnels, des chambres consulaires et des personnalités mobilisées en faveur du grand projet de canal Seine-Nord Europe. L'objectif de l'Association est de promouvoir et de soutenir auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la réalisation de Seine-Nord Europe, liaison fluviale à grand gabarit reliant le bassin parisien au canal Dunkerque-Valenciennes, long d'une centaine de kilomètres depuis Janville (au Nord de Compiègne) jusqu'à Aubencheul-au-Bac, près de Cambrai, et au-delà au grand réseau fluvial du nord ouest européen.

Contact presse : Yann JOSSE – Cabinet Alliantis – 06.13.61.00.96 - yjosse@alliantis.fr

Contact association : Carine SPANDER – 01.42.60.36.13 – contact@seine-nord-europe.asso.fr